

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR- CS 34548
21045 DIJON CEDEX

Mme PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Le 17/04/2020

le paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2020 au 16/04/2020

Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.

Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.

Contre l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités

SIRET Employeur

Montants à 31,94 euros, soit 990,14 euros.
Montants à 13,61 euros, soit 421,91 euros.

42042596900029
49385659500027